

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 15

Votants..... 15

Procurations..... 0

Absent :..... 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 11 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS :** Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALLA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALLA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.Date de la convocation : 05/03/2026**SEANCE N° 2****DELIBERATION N° 12****BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE : AFFECTATION DES RESULTATS****Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 relatif à l'affectation du résultat ;**Vu** le CFU de l'exercice 2025 du budget annexe de la microcentrale ;**Considérant** que :**AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE****Résultat d'investissement**

1 - Résultat de l'exercice 2025	-6 739.00 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	

2 - Résultats antérieurs reportés	50 684.46 €
ligne 001 du compte financier unique 2025, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	

3 - Résultat à affecter = (1 + 2)	43 945.46 €
-------------------------------------	-------------

AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT = 3

4 - Excédent reporté en investissement R 001 sur 2026	43 945.46 €
---	-------------

5 - Déficit reporté en investissement D 001 sur 2026	
--	--

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice 2025 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	9 697.99 €
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique , précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-14 666.68 €
C - Résultat à affecter = (A + B) (Si C est négatif, report du déficit ligne I ci-dessous)	-4 968.69 €
D - Solde d'exécution d'investissements (Résultat d'investissements)	43 945.46 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-9 400.00 €
F - Besoin de financement : D + E	0.00 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT = C / = G+ H	-4 968.69 €
G - Affectation en réserve R 1068 en investissement sur 2026	0.00 €
H - Excédent reporté en fonctionnement R 002 sur 2026	0.00 €
I - Déficit reporté en fonctionnement D 002 sur 2026	-4 968.69 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
Décide à 15 voix pour

- **D'AFFECTER** sur le budget annexe de la microcentrale 2026 le résultat d'investissement positif en recettes d'investissements au compte 001 soit 43 945.46 € ;
- **D'AFFECTER** sur le budget annexe de la microcentrale 2026, 4 968.69 € en dépenses de fonctionnement au compte 002 ;

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé

Le secrétaire de séance
DRIGOUT Jean-Luc

Le Maire
Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 16 MARS 2026
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 16 MARS 2026



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.